



N° 2025_067

AFFAIRES GÉNÉRALES – Mise à jour des tarifs de location des salles - Approbation et autorisation de signer

Le Conseil municipal de la Commune de Saint-Ay (Loiret), légalement convoqué le 29 septembre 2025, s'est réuni en session ordinaire, dans la salle du conseil de la mairie le lundi 6 octobre 2025 à 20h30, sous la présidence de Monsieur Frédéric CUIILLERIER, Maire.

Présents :

Frédéric CUIILLERIER, Isabelle BRIARD, Éric DODET, Pascal FOULON, Valérie LABOUACHRA, Serge LEBRUN, Florence MARQUES DA SILVA, Jean-Marc MASSE, Daniel BOCQUET, Sylvie CLERC, Marie-Françoise QUERE, Bruno GUITTARD, Christiane BRESSON, Christine ADRIAN, Charline MARTINEAU, Joël GIRARD, Carl LEQUERTIER et Raymond DOUARE.

En exercice : 21
Quorum : 11
Présents : 19
Votants : 21

Excusés :

Sébastien GALERON, Jean-Luc FOURNIER

Pouvoirs :

Sébastien GALERON..... Dominique RENAULT
Jean-Luc FOURNIER..... Eric DODET

Secrétaire de séance : Joël GIRARD

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment l'article L. 2121-29 par lequel le conseil municipal règle par ses délibérations les affaires de la commune ;

Vu la délibération n° 2024_060 en date du 8 juillet 2024 relative à la fixation des tarifs des services municipaux pour l'année scolaire/civile suivante et la proposition de séparer les décisions selon les différents services ;

Considérant que chaque année, un calendrier d'adoption des tarifs municipaux est proposé pour davantage de lisibilité dans l'intérêt des familles et des différents usagers ;

Considérant l'augmentation des coûts de fonctionnement ainsi que le taux d'inflation actuel qui impactent considérablement le budget de la commune ;

Considérant que les tarifs sont applicables à compter du 1^{er} janvier de l'année n+1 jusqu'au 31 décembre de ladite année pour la location des salles municipales et que par conséquent les nouveaux tarifs sont votés en octobre 2025 pour une application du 1^{er} janvier 2026 au 31 décembre 2026 ;

Considérant les projets et tableaux présentés ci-après ;



Tarifs salles des fêtes pour l'année civile 2025

Salles municipales Année 2025	Salle F. VILLON*				Salle J. BREL*				Salle C. CLAUDEL*			
	WE	Cauti	1 journée	Cauti	WE	Cauti	1 journée	Cauti	WE	Cauti	1 journée	Cauti
Particuliers / organismes Agyliens	580 €	700 €	300 €	700 €	300 €	350 €	150 €	350 €	180 €	Juste réunion pas festivités	90 €	Juste réunion pas festivité s
HIVER	+60€		+30 €		+30 €		+15 €					
Hors commune particuliers et organismes	1 100 €		560 €		560 €		300 €		360 €		180 €	
HIVER												
Employés / Elus communaux actifs et retraités	300 €		150 €		150 €		75 €		90 €		50 €	
HIVER	+60 €		+30 €		+30 €		+15 €					
Associations Agyliennes*	Gratuit				Gratuit				Gratuit			

Tarifs salles des fêtes pour l'année civile 2026 (mise en œuvre au 01/01/2026) :

Salles municipales Année 2025	Salle F. VILLON*				Salle J. BREL*				Salle C. CLAUDEL*			
	WE	Cauti	1 journée	Cauti	WE	Cauti	1 journée	Cauti	WE	Cauti	1 journée	Cauti
Particuliers / organismes Agyliens	600 €	720 €	320 €	720 €	320 €	360 €	160 €	360 €	185 €	Juste réunion pas festivités	92 €	Juste réunion pas festivités
HIVER	+70 €		+35 €		+35 €		+18 €					
Hors commune particuliers et organismes	1 120 €		570 €		570 €		320 €		370 €		185 €	
HIVER												
Employés / Elus communaux actifs et retraités	300 €		150 €		150 €		75 €		90 €		50 €	
HIVER	+60 €		+30 €		+30 €		+15 €					
Associations Agyliennes*	Gratuit				Gratuit				Gratuit			

Les manifestations municipales (cérémonies officielles, manifestations à but non lucratif, etc.) bénéficieront gratuitement de la mise à disposition des salles des fêtes.

L'ensemble des dispositions ci-dessus seront applicables à toutes les conventions signées à partir du 1^{er} janvier 2026 et ce, jusqu'au 31 décembre 2026.

Monsieur le Maire propose aux membres du Conseil municipal :

D'APPROUVER les grilles de tarifs liées aux locations de salles pour l'année civile 2026 telles qu'elles sont ci-dessus présentées ;

D'AUTORISER Monsieur le Maire ou l'Adjoint délégué à mettre en œuvre l'ensemble de ces tarifs et à signer tous les documents afférents à cette révision tarifaire.

A Saint-Ay, le 10 OCT 2025

Le Maire,

Frédéric CAILLERIER

Certifié exécutoire

Compte-tenu de la transmission en Préfecture le 10 OCT 2025

Et de l'affichage le

10 OCT 2025

Secrétaire de séance :

Joël GIRARD